



Ou demander un certificat d heridite

Par **boudot**, le **19/12/2011** à **18:48**

Bonjour,rnrnMon mari est décédé le 13 décembre 2011. On me demande un certificat d'hérédité pour pouvoir prétendre au capital décès de la Sécurité Sociale et pour le capital décès de son entreprise. On était marié depuis le 14 mars 2011. Lui était divorcé et moi, veuve. Cet argent va me permettre de payer les frais d'obsèques car je n'ai aucun revenu. Lui avait 43 ans et moi 59 ans. rnrnA qui m'adresser pour récupérer ce certificat ?rnrnMerci d avance.

Par **Marion2**, le **19/12/2011** à **19:05**

Un notaire vous délivrera un certificat d'hérédité. Coût, environ 250€/300€

Par **toto**, le **20/12/2011** à **09:51**

si les sommes en jeu sont inférieures à 5335,72 euros , la mairie de votre domicile peut délivrer ce document gratuitement pour les successions simples (pas de remariage avec enfants d'un premier lit...)

Par **Marion2**, le **20/12/2011** à **10:51**

Les Mairies ne délivrent plus ce document (depuis 3 ans env iron).rnSzuls les Notaires et le

Tribunal sont habilités à le faire.

Par **toto**, le **20/12/2011 à 11:34**

ce sont les tribunaux qui ne délivrent plus ces documents rnrnles mairies les délivrent toujours, mais elle n'ont aucune obligation de le faire

Par **Marion2**, le **20/12/2011 à 18:45**

En Septembre 2011, le tribunal a délivré un certificat d'hérédité à mes cousins.
Dites-nous dans quelle(s) Mairie(s) il est possible de faire établir un certificat d'hérédité parce que je sais que dans de très nombreuses mairies, il n'est plus délivré.

Par **gege**, le **20/12/2011 à 21:01**

les tribunaux semblent délivrer de certificat de propriété (utilisation limité à certains comptes) , pas de certificat de d'hérédité.